

du CA de CEUM le 11.2.33. du C.S. le 3.19.80.

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 11 OCTOBRE 1990

ETAIENT PRESENTS:

ET DU HAINAUT CAMBRÉSIS

Personnalités extérieures : MM. BATAILLE, CHEVALIER, HALLE (représentant

M.FRANCOIS de SODINOR), DELBECQ, PASQUALINI.

Collège A : MM. BRUNEEL, CASTELAIN, DIERS, FLORENT, GAUDIER, LE RAY, MILLOT,

OUDIN, RAVALART, SOUBEYRAN.

Collège C: MM.DEFOSSEZ, LEFEBVRE J.E., OURAK, OURIACHI, ROGER.

Collège D : Mme PIRON Collège E : M. DANJOU Collège F : M. BURY M.

Collège usagers : MM.DEFAUX, MOHAMED, MORAUX, PARAYRE.

Membres de Droit : M. le Secrétaire Général, M. l'Agent Comptable.

Membres invités : Melle STEINER, MM. ANGUE, LUC, Directeurs de laboratoires.

Pouvoir: M. BRICOUT à M. RAVALARD

Excusé: M. CANTEGRIT(CISE)

Monsieur le Président TISON ouvre la séance.

Les comptes-rendus des 25 Juin et 11 Juillet 1990 sont approuvés à l'unanimité.

I - PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS AU POLE EUROPEEN.

Monsieur TISON rappelle les positions prises par le conseil lors de sa réunion du 14 Juin 1990 : le conseil scientifique avait donné un mandat précis au Président (cf. annexe).

Depuis, la situation a évolué :

- le conseiller spécial Claude ALLEGRE a affirmé que les Universités ne faisant pas partie d'un pôle européen ne seraient pas sanctionnées pour l'attribution des crédits de recherche.
- le rapport de Madame MOUNIER, Vice Présidente Recherche de L'Université de Lille I, rapporteur pour le "pôle européen" du schéma régional "Université 2 000", est ambigu : l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis serait "associée" au pôle européen, sans qu'aucune précision soit donnée sur la signification du terme associé.
- enfin et surtout, lors d'une réunion organisée par le Président A.LOTTIN sur le thème de la coopération transfrontalière, le Président SAVOYE a annoncé, au nom des trois universités lilloises, que ces dernières "se fédéraient" sous la forme d'un GIP ou d'un GIE (?) pour constituer un pôle européen.

Il s'agit d'un "premier cercle", qui sera étendu à la métropole lilloise (polytechnicum, écoles d'ingénieurs et de Commerce,...) pour constituer un "deuxième cercle". Enfin, les autres universités de la région seraient associées par la suite, dans un "troisième cercle" régional, étendu éventuellement à la Belgique.

Le Président avait mis ce point à l'ordre du jour avant de connaître cette décision. En effet, ses réflexions, les contacts qu'il avait pris, l'amenait à penser qu'il n'était pas souhaitable de voir disparaître l'identité de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis dans une association avec les Universités lilloises, qui représentent globalement un potentiel recherche beaucoup plus important que le nôtre, quelle que soit la qualité, reconnue au niveau international, de certains de nos laboratoires, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences exactes. En d'autres termes, la décision des Présidents lillois ne lui paraît pas dommageable pour notre Université...

Le Président rend ensuite hommage à la Région, qui vient d'apporter à notre Université un soutien déterminant, et financièrement très important (18,5 MF) pour mettre en oeuvre la restructuration de la recherche dans notre Université.

Monsieur Christian BATAILLE, Vice-Président du Conseil Régional, Président de la Commission Recherche, ignorait les décisions des universités lilloises. Il s'étonne vivement de celle-ci, et les désapprouve, rappelant qu'elles sont contraires à la politique de la Région, qui souhaite créer un seul grand pôle de recherche rassemblant tous les organismes de la Région.

Des différentes interventions qui suivent on peut retenir :

- "Valenciennes n'est pas une troisième zone et ne doit pas se contenter d'un strapontin";
- " un GIP n'est pas une structure basée sur le droit international" ;
- "il faut que l'Université se fixe sur ses points forts et ne se dissémine pas, qu'elle se donne les moyens d'être reconnue".

Monsieur TISON conclue que les axes d'excellence de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ne doivent pas être cités dans le cadre du 1er cercle du "pôle européen".

Il informe en outre le conseil que la régionalisation du CNU est en cours d'étude. Il faudra être vigilant sur la représentation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

II - DIPLOME D'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE EDUCATIVE.

Monsieur TISON présente ce diplôme constitutif d'un diplôme européen qui a le soutien de la communauté européenne.

Des échanges de vues, il ressort, d'un côté : "aucune nouveauté depuis le renvoi du précédent conseil, l'inexistence d'un réel dossier mais un simple document sans concertation, un "dossier peu sérieux", une formation dont la qualité n'est pas certaine. De l'autre : "un projet qui rentre parfaitement dans les dominantes fixées par l'Université, un corps professoral international de valeur, une formation préfigurant le développement d'un pôle Sciences de l'éducation qui pourrait trouver toute sont utilité dans le cadre de l'IUFM (le décret 90-888 du 3-10-90 le rattache aux Universités de Lille I, II, III et Valenciennes)...

Après qu'il ait été précisé que cette nouvelle formation n'aurait besoin ni de matériel, ni de personnels pouvant géner le fonctionnement des composantes, que ce diplôme est la préfiguration d'un DESS et non d'un DEA, le Président TISON pose la question suivante aux conseillers :

"Etes-vous d'accord pour l'ouverture du diplôme d'université de technologie éducative, à titre expérimental, pour une durée de 2ans (durée d'une promotion), et présentation au conseil d'un bilan après un an d'exercice, en juin 1991, pour en étudier la poursuite éventuelle ?"

Pour: 6, contre: 3, abstentions: 10

Ce diplôme sera donc ouvert à titre expérimental.

III - COMITE NATIONAL D'EVALUATION

Monsieur ANGUE a réceptionné les questionnaires qui seront transmis dès le 12 octobre 90 au C.N.E. Il y a remarqué des interprétations divergentes, des chiffres contradictoires. Les experts qui seront désignés par le C.N.E. pour étudier ces dossiers viendront sur place pour compléter ces informations, les remettre en ordre avant d'établir leur rapport au C.N.E.

IV - HABILITATIONS : DEA, FORMATIONS DOCTORALES, ECOLES DOCTORALES.

Les regroupements sont souhaités par le Ministère ; les associations d'équipes, la création de jeunes équipes, seront soutenues. Les équipes recommandées vont disparaître.

La réflexion sur la création d'écoles doctorales (qui visent à regrouper plusieurs équipes complémentaires participant aux formations de DEA) trouve, au sein de l'Université, ses détracteurs et ses partisans. Toujours est-il que la politique de l'Université doit être définie. Les dossiers de DEA devant être établis pour le 15 décembre 1990.

Il ressort du débat que le rayonnement des DEA Valenciennois doit être conforté. Pour la campagne 1991, outre les 4 DEA existants, un DEA pourrait être envisagé en Droit et un autre en Matériaux Nouveaux présenté par le CRITT mais en association avec le laboratoire d'Opto-Acousto-Electronique. De même, un DEA de mathématiques est à l'étude

V - ACQUISITION PAR L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS D'UN SUPER CALCULATEUR.

Initié par les "mécaniciens", conforté par d'autres laboratoires, ce projet devrait aboutir à la mise en place d'un outil exceptionnel mis à disposition de tous via le réseau.

Ce calculateur parallèle vectoriel serait le plus puissant du Nord-Pas de Calais. L'accord sur le financement (qui mobiliserait en particulier la subvention de la Ville de VALENCIENNES) sera demandé au prochain Conseil d'Administration.

- - X - -

Le Conseil Scientifique se poursuit en formation restreinte.